

*Grains fourragers*

**M. Lang:** Pourquoi pas?

**M. Benjamin:** Parce qu'il y a une réunion à Calgary le 24 juillet, voilà pourquoi. Je serais surpris que les quatre ministres de l'Agriculture des provinces de l'Ouest se rendent à Charlottetown. Il semble régner un véritable manque d'organisation, étant donné que le ministre responsable de la Commission du blé et le ministre de l'Agriculture doivent tenir une réunion le même jour à 3,000 milles de distance. L'un des sujets de discussion doit être l'agriculture et les céréales fourragères. C'est stupéfiant. De qui se moque-t-on? Rien d'étonnant alors à ce que nous craignons ce qui va advenir de la commercialisation et de la Commission du blé tant que ces deux aspects de l'agriculture seront à la merci du ministre de l'Agriculture et du ministre de la Justice (M. Lang).

J'aimerais parler du télégramme que le ministre de la Justice a envoyé aux quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest. Oh, bien sûr, il a dit certaines choses agréables, c'est-à-dire que le gouvernement du Canada n'acceptait pas de politiques allant à l'encontre d'une commercialisation méthodique. La question est de savoir ce en quoi consiste, à son point de vue, une commercialisation méthodique par opposition à celle qu'ont adoptée d'autres organismes car il semble qu'il y ait là une différence assez marquée. Dans son télégramme il a dit ce qui suit:

Toute politique nationale en matière de céréales fourragères doit continuer à assurer à la Commission canadienne du blé une autorité et un contrôle efficaces sur les exportations de céréales fourragères et la supervision d'ensemble de la circulation interprovinciale des céréales fourragères.

Le ministre ne semble pas savoir ce qu'il veut. Il veut que la Commission canadienne du blé exerce une autorité et un contrôle efficaces sur les exportations de céréales fourragères, mais il veut aussi qu'elle supervise la circulation interprovinciale des céréales fourragères. Cela veut dire que la Commission canadienne du blé s'assurera que le grain est bien livré, qu'il y a des wagons et des bateaux pour transporter le grain, mais que les marchands et les spéculateurs continueront à avoir beau jeu aux dépens des producteurs de céréales fourragères et des gens qui devront les acheter et qui devront les payer plus cher. Nous avons tous reçu des télégrammes et des lettres au cours de ces dernières semaines; les gens se montrent inquiets et craintifs. Je ne pense pas qu'ils le soient devenus par plaisir. Ils ont certainement de bonnes raisons. A en juger par les télégrammes et les lettres que des agriculteurs m'ont adressés, et ils ont dû en adresser aux députés de tous les partis de la Chambre, ces gens ont de bonnes raisons d'avoir peur.

Le ministre a parlé de la libre circulation du grain dans l'Ouest et, si je ne me trompe, le député de Lisgar (M. Murta) en a également parlé. Ils disent cela d'une seule haleine et ensuite ils parlent de vente dirigée. Ordonnée pour qui? Que veulent-ils dire par là?

**M. Horner (Battleford-Kindersley):** Que voulez-vous dire?

**M. Benjamin:** Je suis content que le député de Battleford-Kindersley ait posé cette question et je serai heureux de lui expliquer ce que veut dire le NPD. Nous voulons dire que tous les grains fourragers devraient relever complètement de la compétence de la Commission canadienne du blé, ou pour employer les propres termes du ministre, que l'autorité réelle et la réglementation en matière de grains fourragers devraient être conférés à la Commission du blé. Appelons-la la Commission canadienne des grains. Nous ne nous arrêterions pas là. Le lin,

[M. Benjamin.]

le seigle et le colza relèveraient de l'autorité de la Commission du blé et seraient réglementés par elle.

Je ne vois pas pourquoi la Commission canadienne du blé, que l'on pourrait appeler la Commission canadienne des grains, ne devrait pas avoir le pouvoir effectif de réglementer la fixation des prix de l'Atlantique au Pacifique. En toute justice, les fabriques de provende et les parcs d'engraissement assez importants, mettons ceux qui ont plus de 200 têtes de bétail dans les provinces de l'Ouest, devraient être les agents autorisés de la Commission canadienne du blé de la même façon que les éleveurs. Dans les Prairies on paierait aux agriculteurs les mêmes prix que leur accordent les éleveurs. On vendrait les grains fourragers dans les Prairies au même prix que dans le Québec et même dans les Maritimes, sous réserve seulement des différences de coût résultant du transport et de la manutention. Il serait tout à fait approprié d'inclure dans une telle politique un programme d'aide aux Maritimes pour le transport des provendes. Cela peut sembler simpliste, nous ne voyons pas pourquoi on ne peut pas conférer ces pouvoirs à la Commission du blé et pourquoi on ne peut pas étendre son autorité.

Un certain nombre de députés ont assisté vendredi et samedi au Congrès régional de l'Union nationale des agriculteurs qui a eu lieu à Regina. C'est dommage que le ministre n'ait pu y assister. Il l'aurait trouvé beaucoup plus édifiant que son séjour à Vancouver.

**Une voix:** Et plus de délégués également.

**M. Benjamin:** Oui, un plus grand nombre de délégués, qui sont pauvres... natifs de la région. Certains d'entre eux sont pauvres également. Au moins, ils sont originaires de la Saskatchewan, ce qui n'est pas le cas en Colombie-Britannique. A ce congrès on a demandé à certains députés de faire connaître leur position.

Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) a fait connaître la sienne et je le félicite de sa logique. Il a avoué qu'il favorisait tout à fait une commercialisation ordonnée et, à l'instar de ses homologues conservateurs et libéraux, il n'approuvait pas que la Commission canadienne du blé ait compétence sur les provendes du territoire de cet organisme. Monsieur l'Orateur, c'est ici que nous ne partageons plus l'avis ni des conservateurs ni des libéraux. D'après nous, la Commission canadienne du blé devrait exercer une compétence exclusive sur les provendes de l'ouest et de l'est du Canada. Si les gens tiennent à ce que l'Office canadien des provendes de l'Est canadien travaille en collaboration avec la Commission canadienne du blé pour l'achat d'approvisionnements ou la négociation de prix, on ne peut y trouver à redire. Personnellement je préférerais que la Commission canadienne du blé ait juridiction dans le pays tout entier. Toutefois, lorsque le ministre de la Justice et le député de Lisgar commencent à se servir d'expressions comme «mouvement libre» je crains pour l'avenir de la commercialisation ordonnée. Je m'inquiète de la santé, du bien-être et de la bonne organisation de la Commission canadienne du blé.

Les libéraux et les conservateurs des Prairies se prononcent à tout propos en faveur de la commercialisation méthodique, mais lorsque vous les mettez au pied du mur, ils parlent aussi de libre circulation. Je me demande si un va-et-vient de ce genre n'est pas provoqué par une bonne dose de sels d'Epsom.

Si le ministre veut vraiment rendre les grains disponibles en quantités suffisantes et à des prix justes pour les éleveurs de l'est et de l'ouest du Canada, il devrait les faire relever de la Commission du blé. Si le ministre veut aider